

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'ABONNEMENT AUX SERVICES DE SHOPPINGFEED

Version du 18/03/2024

Les présentes Conditions Générales d'Abonnement s'appliquent à toute souscription à la Solution SHOPPINGFEED effectuée par un professionnel (*ci-après « le Client »*) auprès de SHOPPING FLUX, Société par actions simplifiée, au capital social de 300.000 € immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 531 496 339, dont le siège social est sis 35 rue de la Gare, 94230 CACHAN (*ci-après « le Prestataire » ou « SHOPPINGFEED »*).

SHOPPINGFEED est le concepteur et l'éditeur de son logiciel de gestion de flux pour des Catalogues produits vers des Canaux de diffusion, tels que des places de marché, guides d'achat (*ci-après « la Solution »*). La Solution permet de gérer, diffuser et optimiser la visibilité des Catalogues produits sur des Canaux de diffusion.

### IMPORTANT

**Tout Abonnement à la Solution implique obligatoirement l'acceptation sans réserve du Client des présentes Conditions Générales d'Abonnement.**

### ARTICLE 1. DÉFINITIONS

Les termes débutant par une majuscule au sein du Contrat, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel, auront la signification qui leur est donnée ci-après.

- **« Abonnement »** : désigne toute souscription à la Solution SHOPPINGFEED par un Client. L'Abonnement est encadré par les présentes Conditions Générales d'Abonnement.
- **« Anomalie »** : désigne les défauts de conception, dysfonctionnement ou interruption de fonctionnement, de quelque nature que ce soit, ainsi que toute non-conformité, y compris technique, fonctionnelle ou visuelle, par rapport au Service, affectant tout ou partie de la Solution. Les anomalies sont classées selon leur degré de gravité :
  - **« Anomalie Critique »** : une Anomalie est dite Critique lorsqu'elle entraîne l'interruption du Service en tout ou partie pour tous les utilisateurs.

- « Anomalie Majeure » : une Anomalie est dite Majeure lorsqu'elle entraîne l'interruption du Service en tout ou partie pour un nombre limité d'utilisateurs.
- « Anomalie Mineure » : désigne une Anomalie qui ne réduit pas la possibilité d'utilisation de la plateforme mais nuit à son expérience. Les données envoyées vers les Canaux de diffusion ne sont pas coupées.
  
- « **Back-Office** » : désigne l'interface fournie par SHOPPINGFEED par laquelle le Client peut administrer et paramétrer les flux entre son Site e-commerce et les Canaux de diffusion, et prendre connaissance des informations de commandes ;
  
- « **Base de données du Client** » : désigne la base de données qui contient les informations des produits du Client.
  
- « **Canal de diffusion** » : désigne toute plateforme, telle que des places de marché, guides d'achat, réseaux sociaux susceptibles de diffuser les Catalogues produits du Client. ;
  
- « **Catalogue produits** » : désigne tout fichier, quel que soit son format, récupéré par la Solution SHOPPINGFEED contenant les données relatives aux produits du Client.
  
- « **Client** » : désigne toute personne physique ou morale agissant à titre professionnel et qui s'abonne au Service, ainsi que toute agence revendeuse ou pas de la Solution qui gère les abonnements à SHOPPINGFEED pour ses propres clients. A ce titre, il est expressément prévu que le Client agit dans le cadre de son activité habituelle ou commerciale ;
  
- « **Client final** » : désigne le client du Client procédant à l'achat de ses produits via l'un des Canaux de diffusion ;
  
- « **Contrat** » : désigne les présentes conditions générales d'abonnement, avec les conditions particulières d'abonnement et les annexes, le cas échéant, régissant les modalités d'abonnement à la Solution ainsi que la fourniture des Services proposés par le Prestataire ;
  
- « **Contenus** » : désigne l'ensemble des informations, textes, données d'inventaire, marques, images, liens hypertextes et de façon générale tous les éléments et contenus du Client transmis à SHOPPINGFEED en vue de leur publication sur les différents Canaux de diffusion et présents sur le Catalogue produits du Client ;
  
- « **Données** » : désigne les données relatives au catalogue produits de la Base de Données du Client, transmises par le Client selon un format indiqué par SHOPPINGFEED et traitées par la

Solution pour transmission aux Canaux de diffusion, et les données personnelles des Clients finaux présentes dans les commandes (identité, adresse, email) remontées de celles-ci ;

- « **Identifiants** » : désigne tant l'identifiant propre de l'utilisateur ("login") que le mot de passe de connexion ("password"), communiqués après inscription au service ;
- « **Offre** » : désigne les différentes offres d'Abonnement proposées par SHOPPINGFEED aux potentiels Clients ;
- « **Partie** » désigne collectivement SHOPPINGFEED et le Client, et individuellement l'un d'entre eux ;
- « **Services** » : désigne l'ensemble des services fournis par le Prestataire permettant aux Clients de bénéficier de la Solution ;
- « **Site** » : désigne le Site internet édité par SHOPPINGFEED accessible à l'adresse <https://www.shoppingfeed.com>.
- « **Site e-commerce** » : désigne le site de vente en ligne à partir duquel le Client commercialise ses produits ;
- « **Solution** » : désigne le logiciel édité par SHOPPINGFEED, permettant le traitement du catalogue produits du Client, l'envoi et la réception des Données traitées vers les Canaux de diffusion ;
- « **Solution e-commerce** » : désigne les solutions techniques de création et gestion de sites e-commerce ;
- « **Utilisateur** » : désigne la personne placée sous la responsabilité du Client (préposé, salarié, représentant, etc.) et bénéficiant d'un accès en ligne aux Services applicatifs en vertu de la licence d'utilisation contractée par le Client.

## ARTICLE 2. OBJET

Les présentes Conditions Générales d'Abonnement (CGA) régissent la souscription d'un Abonnement par un Client auprès du Prestataire, ainsi que les termes et conditions applicables aux Services commandés par le Client.

SHOPPINGFEED propose aux Clients des Services comprenant :

- I. Un droit d'utilisation distant de la Solution pour le traitement du Catalogue des produits, l'envoi des Données traitées vers les Canaux de diffusion, et la remontée des informations de commandes depuis les Canaux de diffusion;
- II. L'accès à un Back-Office permettant de gérer la transmission des données du Catalogue produits vers les Canaux de diffusion.

Le Client est clairement informé que la Solution s'adresse uniquement aux professionnels. Seul un Client professionnel peut souscrire un Abonnement auprès du Prestataire.

### **ARTICLE 3. DOCUMENTS CONTRACTUELS**

Le Contrat est composé des documents contractuels suivants, listés par ordre de préséance :

- Les Annexes
- Les Conditions Particulières si les Parties se sont rapprochées pour en définir ;
- Les présentes Conditions Générales d'Abonnement (CGA).

Le Contrat s'applique à l'ensemble des Services fournis au Client qui ne peut, en conséquence, se prévaloir d'une quelconque disposition de ses propres conditions générales et/ou particulières.

L'Annexe - "CONDITIONS PARTICULIERES", si elle existe, prévaut sur les présentes Conditions Générales d'Abonnement.

### **ARTICLE 4. ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT**

Le Client s'engage à lire attentivement les présentes Conditions Générales d'Abonnement et à les accepter avant de procéder au paiement de son Abonnement. Le Client est également invité à les télécharger, imprimer les Conditions Générales d'Abonnement et à en conserver une copie.

Le Prestataire recommande au Client de lire les présentes CGA avant toute nouvelle souscription à un Abonnement, la dernière version desdites Conditions Générales d'Abonnement s'appliquant à tout nouvel Abonnement.

### **ARTICLE 5. INFORMATIONS DU CLIENT**

Avant de s'abonner, le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation des Services et de la Solution à ses besoins et avoir reçu de la part de SHOPPINGFEED les informations et conseils nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause.

SHOPPINGFEED se référera le cas échéant aux informations fournies par le Client pour lui conseiller une Offre répondant à ses besoins.

## **ARTICLE 6. PRE-REQUIS APPLICABLE AU SYSTEME D'INFORMATION DU CLIENT**

En préalable à l'Abonnement au Service, le Client certifie avoir vérifié que l'ensemble de ses matériels, logiciels et flux Internet sont suffisamment dimensionnés et protégés par des logiciels anti-virus pour lui permettre d'utiliser correctement la Solution. Le Client prend en charge la maintenance et les mises à jour de ses logiciels et matériels.

Conscient de la spécificité de la Solution s'appuyant sur des ressources matérielles et logicielles internes à son organisation, le Client s'engage à informer SHOPPINGFEED de toute modification de ladite organisation qui pourrait impacter l'utilisation des Services, à savoir changement de solution e-commerce, changement d'infrastructure d'hébergement, modification des libellées des champs des Données (titres, organisation, etc.) ou du mode de connexion aux Données (notamment les autorisations) ou de paramétrages.

La responsabilité de SHOPPINGFEED ne pourra pas être engagée en cas de non-respect de cette obligation par le Client, des conséquences des modifications de l'organisation ou des changements matériels engagés par le Client.

## **ARTICLE 7. ABONNEMENT AUX SERVICES – CREATION D'UN COMPTE ET FOURNITURE D'UN IDENTIFIANT**

Pour pouvoir s'abonner aux Services, le Client est invité à sélectionner l'Offre qui correspond à ses besoins via son interlocuteur commercial.

L'abonnement au Service entraîne la création d'un accès au Back-Office par le Prestataire.

L'accès au Service et la création de son Back-Office sont notamment conditionnés par la fourniture par le Client de ses coordonnées non erronées, et par sa capacité à contracter pour le compte de la société qu'il représente si le Client est une personne morale.

SHOPPINGFEED fournit au Client des Identifiants nécessaires pour accéder aux Services et au Back-office, comprenant un nom d'utilisateur et un mot de passe.

---

Le Client pourra demander à SHOPPINGFEED de modifier les Identifiants (perte, départ d'un collaborateur, etc.). Pour ce faire, le Client devra envoyer sa demande à l'adresse suivante : [contact@shoppingfeed.com](mailto:contact@shoppingfeed.com) .

Le Client s'engage à assurer la confidentialité de ses Identifiants, même si le Service est utilisé par l'un de ses préposés ou prestataire pour le compte du Client.

Par ailleurs, le Client s'engage à avertir SHOPPINGFEED en cas d'utilisation non autorisée ou frauduleuse de son Back-Office ou de ses Identifiants dès qu'il en aura connaissance, par tous moyens.

En aucun cas, SHOPPINGFEED ne saurait être tenue responsable en cas d'usurpation de l'identité d'un Client.

De convention expresse entre les Parties, excepté en cas dysfonctionnement ou de faille de sécurité du côté de SHOPPINGFEED, toute opération effectuée au moyen des Identifiants du Client est réputée émaner du Client, qui en assume seul la responsabilité, dans la mesure où SHOPPINGFEED n'a pas pour obligation et ne dispose pas des moyens techniques lui permettant de s'assurer de l'identité des personnes qui se connectent à partir des Identifiants.

Sous réserve d'une bonne implication de la part du Client et des disponibilités des équipes SHOPPINGFEED, il est envisageable de procéder au déploiement de la Solution en un délai raisonnable à compter de la date de signature.

## **ARTICLE 8. SERVICES DE LA SOLUTION**

### **8.1. Dispositions Générales**

Après avoir souscrit un Abonnement, le Client pourra bénéficier des Services suivants :

- L'enregistrement automatique des commandes réalisées par les Clients finaux sur les Canaux de diffusion dans l'interface d'administration de la solution logicielle e-commerce du Client ;
- Le droit d'utilisation distant de la Solution pour le traitement du Catalogue produits du Client, l'envoi des Données traitées vers les Canaux de diffusion, et la remontée des informations de commandes depuis les Canaux de diffusion ;
- Un accompagnement de SHOPPINGFEED pour l'installation et la prise en main de la Solution dans les conditions définies dans l'Annexe - CONDITIONS TARIFAIRES signées par les deux Parties.

### 8.2. Accompagnement mise en place de la Solution

Après l'ouverture de son compte, le Client pourra bénéficier d'un accompagnement pour la mise en place de la Solution et la première prise en main.

Toutefois, le Client demeure seul responsable de la bonne installation de la Solution.

### 8.3. Accès aux Canaux de diffusion

La Solution est un transmetteur de flux. Son fonctionnement est directement dépendant des caractéristiques techniques du Catalogue produits du Client et des Canaux de diffusion et d'une collaboration réactive de la part des tous les intervenants.

La liste des Canaux de diffusion accessibles grâce à la Solution est présentée sur le Site. Cette liste est établie par SHOPPINGFEED à sa seule discrétion et est susceptible d'évoluer, y compris en cours d'abonnement. Compte-tenu des évolutions permanentes de la variété des Canaux de diffusion, SHOPPINGFEED ne garantit pas au Client l'accessibilité à tous les Canaux de diffusion existants.

Les personnes morales ou physiques proposant les Canaux de diffusion sont des tiers aux présentes Conditions Générales d'Abonnement. Le Client prend connaissance lui-même et accepte de manière tout à fait indépendante de SHOPPINGFEED les conditions des Canaux de diffusion.

La Solution permet de transmettre les Données aux Canaux de diffusion, mais la diffusion des produits du Catalogue produits du Client reste soumise aux règles des Canaux de diffusion indépendamment du fonctionnement de la Solution. Entre autres et de façon non exhaustive, SHOPPINGFEED ne garantit pas le Client contre :

- Un déréférencement du Client sur un Canal de diffusion, par exemple, et sans que cette liste ne soit exhaustive, en cas de mauvaises statistiques du Client sur le Canal de diffusion ou de non-respect du contrat le liant avec le Canal de diffusion ;
- Une mauvaise présentation d'un produit sur un Canal de diffusion, chaque Canal de diffusion étant libre de déterminer les modalités de référencement des Produits qu'il propose à la vente.

### 8.4. Module d'interfaçage de la Solution à la base de données produits (exemple Site e-commerce) du Client

Par défaut, le Client doit utiliser ses propres connexions de sa Base de données à la Solution.

#### 8.4.1. Module d'interfaçage de la Solution développé par SHOPPINGFEED pour la Base de données du Client développé grâce à une Plateforme SaaS

---

Dans le cas où SHOPPINGFEED aurait développé un module pour une solution SAAS, SHOPPINGFEED demeure responsable du bon fonctionnement de son module interfacée sur la Base de données du Client sauf dans les cas mentionnés à l'article 16 - "Responsabilité".

8.4.2. Module d'interfaçage de la Solution au catalogue produits du Client dans le cas d'un logiciel open source ou d'un logiciel développé en interne ou dans le cas d'un logiciel SAAS qui ne rentrerait pas dans l'article 8.4.1

Dans le cas où la Base de données du Client est développée grâce à une solution Open Source ou développement spécifique, le Client est seul responsable du bon fonctionnement de la connexion avec la Solution. En effet, dans le cas où le Client interface la Solution sur une Base de données développée en Open Source ou développement spécifique, il devient de fait impossible à SHOPPINGFEED de maîtriser les développements effectués par le Client sur sa Base de données.

Le Client demeure donc entièrement responsable dans le cas où les développements effectués sur sa Base de données, altéreraient le bon fonctionnement de la Solution. En aucun cas la responsabilité de SHOPPINGFEED ne pourrait être engagée en cas de dysfonctionnement de la Solution lié aux choix de développement du Client dont la Base de données est développée en Open Source.

Pour certaines Solutions e-commerce compatibles présentées au Client sur le Site, SHOPPINGFEED développe pour la version standard desdites solutions Open Source des modules d'interfaçage de la Solution avec la Base de données du Client. Ces modules sont des API (*application program interface*) ouvertes mises à disposition du Client. Le Client demeure libre d'utiliser l'API proposée, étant entendu que la décision d'utiliser ou pas l'API reste de la seule responsabilité du Client.

SHOPPINGFEED ne peut pas être tenue responsable des problèmes rencontrés avec le module d'interfaçage, et des modifications éventuellement nécessaires du module d'interfaçage pour s'adapter aux spécificités de la Base de données du Client, du fait du caractère Open Source ou développement spécifique de la Base de données du Client.

Le Client s'interdit d'utiliser ces modules à des fins autres que l'interfaçage de sa Base de données et la Solution. L'autorisation de SHOPPINGFEED d'utilisation des modules par le Client est limitée à la durée des présentes Conditions Générales d'Abonnement.

Le Client demeure entièrement responsable de la désinstallation du module ou de la connexion avec la Solution suite à l'arrêt de l'Abonnement.



---

### 8.5. Support clients

Dans le cas où le Client rencontrerait une difficulté empêchant l'accès à tout ou partie des fonctionnalités de la Solution, et après s'être assuré que le problème ou dysfonctionnement rencontré n'est pas lié à ses propres équipements matériels et logiciels, ce dernier peut saisir le Prestataire :

- En remplissant le formulaire prévu au sein de son Back-Office ;
- En envoyant un email à l'adresse suivante : [support@shopping-feed.com](mailto:support@shopping-feed.com) ;

Le Prestataire ne prendra en compte une réclamation Client que si ce dernier communique au Prestataire l'ensemble de ses données d'identification à savoir son identifiant Shoppingfeed.

Le Client est informé que les tickets ouverts à la suite d'une réclamation Client sont traités par SHOPPINGFEED aux jours et aux heures ouvrées à savoir du Lundi au Vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 GMT. SHOPPINGFEED s'engage à répondre dans les délais impartis dans le Contrat qui le lie au Client.

Le Client est par ailleurs informé que, afin de permettre à SHOPPINGFEED de résoudre le ticket ouvert par le Client, SHOPPINGFEED pourra demander au Client un accès FTP à sa Base de données. Les accès FTP sont fournis à SHOPPINGFEED par le Client sous sa seule responsabilité. Le Client s'engage notamment à ne transmettre que des accès temporaires, et modifier les accès FTP dès que le ticket de support est clôturé.

Le Client accepte que ses Données ou celles des Canaux lui appartenant soient utilisées dans un environnement de pré-production à des fins de test.

Lorsque le Prestataire considère que la réclamation Client a été traitée, ce dernier clôture le ticket et en informe le Client par courriel. Le Client dispose alors d'un délai de deux (2) jours ouvrés à compter du signalement de la clôture de son ticket pour contester ladite clôture. En l'absence de contestation de la part du Client, ce dernier est réputé avoir accepté la clôture du ticket.

Le support clients de SHOPPINGFEED ne réalise aucune prestation de conseil ou aucun développement spécifique pour le Client. Les éventuels développements spécifiques feront systématiquement l'objet de devis préalable et facturation complémentaire.

Le Client reconnaît que le support clients de SHOPPINGFEED n'intervient que sur le fonctionnement de la Solution, et donc ne se substitue jamais au Client qui reste entièrement responsable de l'administration de sa Base de données, de son utilisation du Service, des API mises à disposition, de ses paramètres, de ses relations avec un Canal de diffusion et/ou avec ses Clients finaux.

---

## ARTICLE 9. PARAMETRAGE DE LA SOLUTION

La Solution développée par SHOPPINGFEED est mise à la disposition du Client pour lui permettre de transférer ses Données vers les Canaux de diffusion. Toutefois, le rôle de SHOPPINGFEED se limite à la mise à disposition de la Solution. Le Client assume seul la responsabilité du paramétrage du flux de Données traitées par la Solution (produits du catalogue, règles de prix et état du stock...), y compris en cas d'intervention de SHOPPINGFEED à la demande du Client dans la mesure où SHOPPINGFEED n'agit que sur instructions du Client. Conscient que SHOPPINGFEED est un logiciel et non une agence, le Client assume aussi seul la responsabilité et la surveillance de ses Données. La désactivation ou la réactivation des alertes proposées au sein du logiciel SHOPPINGFEED est aussi de la responsabilité du Client. Une fois prévenue par le Client, SHOPPINGFEED s'engage ensuite à proposer une solution pour résoudre le souci, dans les temps impartis par le Contrat.

L'accompagnement que pourrait dispenser SHOPPINGFEED à l'égard du Client pour la mise en place et la prise en main de la Solution ne peut en aucun cas être assimilé à un service donnant lieu à une obligation de résultat.

La prise en compte par la Solution de l'action de paramétrage effectuée par le Client au sein de la solution est immédiate. La prise en compte de l'action de ce paramétrage par le Canal de diffusion dépend de ce dernier, ce que le Client reconnaît et accepte expressément. Le Client est informé que SHOPPINGFEED réalise des sauvegardes de ses paramétrages. Le Client reconnaît et accepte que ces sauvegardes soient réalisées toutes les 24 heures et conservées pendant 48 heures. Un paramétrage datant de moins de 24 heures pourra être perdu en cas d'incident.

En cas de demande de restauration des paramétrages par le Client sur la Solution SHOPPINGFEED, le Client se verra facturé d'un montant de 500€ HT sauf si la perte du paramétrage résulte d'une défaillance de SHOPPINGFEED ou de l'un de ses sous-traitants.

## ARTICLE 10. OBLIGATIONS DES PARTIES

### 10.1. Obligations du Client

#### 10.1.1. Obligation de collaboration

Le Client reconnaît être le seul à disposer des informations relatives à son catalogue produits. À ce titre, le Client s'engage à collaborer activement avec les équipes de SHOPPINGFEED pour le bon fonctionnement des Services. Cette collaboration sera renforcée notamment dans les cas suivants :

- lors des demandes d'information de la part de SHOPPINGFEED,
- en cas d'alerte,
- en cas de dysfonctionnement du Service.

Le cas échéant, le Client s'engage à respecter scrupuleusement les instructions données par SHOPPINGFEED pour l'utilisation de la Solution, et à s'assurer de leur transmission à l'ensemble des Utilisateurs.

#### 10.1.2. Usage conforme à l'objet du Service

Le Service ne peut être utilisé que pour la gestion de catalogue des produits de la Base de données du Client permettant de gérer de façon centralisée la publication d'offres de ventes sur les Canaux de diffusion dans le respect de l'ordre public et des bonnes mœurs. Le Client s'engage à respecter la législation et la réglementation en vigueur.

Le Client s'interdit tout autre usage, toute autre utilisation étant soumise à l'autorisation préalable et écrite de SHOPPINGFEED.

#### 10.1.3. Usage loyal du Service

Le Client s'engage à utiliser le Service selon les standards habituels de la profession, et à ne mener aucun acte susceptible, de manière intentionnelle ou non, d'avoir un impact sur le fonctionnement normal du Service pour les Clients de SHOPPINGFEED, quelles que soient l'amplitude et la nature de cet impact.

#### 10.1.4. Obligation d'information

Le Client s'oblige à informer dans les meilleurs délais et de quelque manière que ce soit SHOPPINGFEED de tout acte de contrefaçon de la Solution, ou susceptible d'être ainsi qualifié dont il aurait eu connaissance et de toute perte ou destruction de données ainsi que de tout dysfonctionnement, même non bloquant du Service.

Le Client s'oblige à transmettre au Prestataire une adresse mail valide qui sera dédiée aux communications.

### 10.2. Obligation de SHOPPINGFEED

#### 10.2.1. Disponibilité du Service

SHOPPINGFEED s'engage à fournir la Solution et les Services avec diligence et selon les règles de l'art.

SHOPPINGFEED fournira ses meilleurs efforts aux fins de rendre le Service disponible par le Client 24h/24, 7J/7, sans interruption autre que celles requises pour les besoins de la maintenance curative ou évolutive de la Solution ou, de manière générale, pour assurer le bon fonctionnement du Service.

Toutefois, Le Client est averti des aléas techniques inhérents à l'Internet, et des interruptions d'accès qui peuvent en résulter. En conséquence, le Prestataire ne sera pas tenu responsable des éventuelles indisponibilités ou ralentissements des Services applicatifs.

Le Client reconnaît que, en cas d'indisponibilité du Service, il garde la capacité pleine et entière de gérer directement ses commandes sur les Backoffice des Canaux de diffusion ou mettre en pause ses campagnes publicitaires. Aussi la responsabilité de SHOPPINGFEED ne peut être recherchée et engagée pour des commandes non traitées sur les Canaux de diffusion causée par une indisponibilité du Service du fait des aléas techniques inhérents à Internet.

SHOPPINGFEED se réserve le droit de fermer l'accès au Service pour les besoins de la maintenance curative ou évolutive de la Solution. Ces fermetures seront, autant que possible, réalisées en dehors des heures de forte affluence et sous réserve d'une information préalable écrite des Clients au moins 24 heures à l'avance s'agissant de maintenance évolutive.

En cas d'interruption pour les besoins de la maintenance, le Back-office du Client sera inaccessible. En revanche, SHOPPINGFEED maintiendra les flux entre la Base de données du Client et les Canaux de diffusion. SHOPPINGFEED ne saurait toutefois garantir l'intégrité des flux en période de maintenance de la Solution telle que définie ci-dessus, et garantit les flux, notamment clics, redirections et remontées de commandes à 99%.

*In fine*, SHOPPINGFEED s'engage à fournir, dans la mesure du possible :

- une Garantie de Temps d'Intervention (GTI) de quarante-cinq (45) minutes pendant les heures de bureau pour les anomalies critiques et de quatre (4) heures pour les anomalies majeures / mineures ;
- et une Garantie de Temps de Rétablissement (GTR) de six (6) heures pendant les heures de bureau.

Les délais mentionnés ci-dessus courent à partir du moment où le Client, le partenaire ou SHOPPINGFEED ouvre un ticket de Support pour déclarer l'incident.

Pour tout ticket ouvert en dehors des heures de bureau, la Garantie d'Intervention court à partir de la première heure ouvrable suivant l'ouverture du ticket.

Les indemnisations d'interruption, de quelque nature qu'elle soit, sont les suivantes :

| <i>Durée d'interruption</i> | <i>Indemnisation en % de l'abonnement mensuel</i> |
|-----------------------------|---|
| < 1 heure                   | 0%  |
| < 4 heures                  | 5%  |
| Entre 4 et 10 heures        | 10%   |
| > 10 heures                 | 20%   |
| >12-24 heures               | 25%   |
| >48 heures                  | 30%   |

### 10.2.2. Maintenance

Le Prestataire s'engage à mettre tout en œuvre pour faire effectuer, dans les meilleurs délais les corrections techniques à apporter à la Solution concernant les éventuelles anomalies de fonctionnement et/ou de conformité par rapport aux normes applicables en matière de sécurité.

Le Prestataire met à disposition des Clients un Support Clients accessible dans les conditions définies à l'article 8.5 des présentes.

En revanche, le Client reconnaît que le Prestataire ne pourra être tenu responsable de la Maintenance dans les cas suivants :

- Refus du Client de collaborer avec lui dans la résolution des anomalies et notamment de répondre aux questions et demandes de renseignement ;

- 
- Utilisation des Services applicatifs de manière non conforme à leur destination ou à leur documentation API (<https://developer.shopping-feed.com>) ;
  - Manquement du Client à ses obligations au titre du Contrat ;
  - Défaillance des réseaux de communication électronique ;
  - Acte volontaire de dégradation, malveillance, sabotage ;
  - Détérioration due à un cas de force majeure ou à une mauvaise utilisation des Services applicatifs.

Toutefois, le Prestataire pourra prendre en charge la résolution des dysfonctionnements provoqués par les cas ci-dessus listés, au tarif négocié entre les Parties à la date d'intervention.

### 10.3. Clause de non-dénigrement

Les Parties conviennent que le maintien d'une relation positive et respectueuse est mutuellement bénéfique. Elles s'engagent donc à ne pas faire, directement ou indirectement, de déclarations dénigrantes, fausses ou diffamatoires sur l'autre Partie, ses produits, ses services, ses dirigeants, ses employés ou ses activités.

Chaque Partie s'engage à ne pas dénigrer ou porter atteinte à la réputation de l'autre Partie, que ce soit oralement, par écrit, via les réseaux sociaux ou toute autre forme de communication. Cette obligation s'étend à la non propagation de rumeurs, de fausses informations ou de commentaires malveillants qui pourraient nuire à l'image ou à la réputation de l'autre Partie.

La présente clause n'empêche pas une Partie de faire des déclarations véridiques lorsque la loi, une décision de justice ou un organisme de réglementation compétent l'exige.

En cas de violation de la présente clause, la Partie lésée peut, à sa discrétion :

- résilier de plein droit le présent contrat dans les mêmes conditions que l'article 15.3.
- demander réparation, y compris, mais sans s'y limiter, des dommages-intérêts pour tout préjudice subi.

Les obligations stipulées dans la présente clause resteront en vigueur pendant toute la durée du présent contrat et continueront à s'appliquer pendant une période de deux (2) ans à compter de la date de résiliation ou d'expiration du contrat.

## ARTICLE 11. MODALITES FINANCIERES

### 11.1. Prix

La souscription par le Client à l'Abonnement lui permettant de bénéficier de la Solution donne lieu à des modalités financières détaillées à l'Annexe - "CONDITIONS TARIFAIRES".

Le changement de tarif par SHOPPINGFEED donnera lieu à une communication au Client par SHOPPINGFEED au moins deux (2) mois avant son entrée en application.

En cas de désaccord du Client sur la nouvelle tarification, le Client pourra procéder à une résiliation pour convenance de son Abonnement conformément à l'article 15.1. des présentes CGA.

A défaut de résiliation formulée par le Client, les nouveaux tarifs lui seront appliqués à partir de la date indiquée par SHOPPINGFEED.

SHOPPINGFEED s'engage à ne pas appliquer une hausse tarifaire généralisée aux Clients dont l'ancienneté est inférieure à douze (12) mois.

Le prix de l'Abonnement est indiqué en euros et s'entend hors taxes.

### 11.2. Modalités et moyens de paiement

Le montant de l'Abonnement sera facturé mensuellement au Client.

Le paiement de l'Abonnement se fait soit par carte bancaire, soit par virement, soit par prélèvement automatique.

SHOPPINGFEED fait appel aux solutions de paiement proposées par les prestataires suivants :

- Stripe dont les conditions générales sont accessibles à l'adresse suivante : <https://stripe.com/fr/privacy>
- GoCardless dont les conditions générales sont accessibles à l'adresse suivante : <https://gocardless.com/fr-fr/legal/>

Le Client s'engage à fournir à SHOPPINGFEED, de manière exhaustive, l'ensemble des informations nécessaires à assurer le traitement effectif des paiements le cas échéant. Il s'engage notamment à renseigner et à mettre à jour dès que nécessaire son moyen de paiement, son nom ou sa dénomination sociale, son adresse postale, ses coordonnées bancaires, son numéro de TVA intracommunautaire ainsi qu'une adresse email valide.

Le Client garantit à SHOPPINGFEED qu'il détient toutes les autorisations requises pour utiliser le moyen de paiement choisi.

SHOPPINGFEED prend toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité et la confidentialité des données transmises en ligne.

### 11.3. Factures

En cas de paiement par prélèvement ou tout autre moyen de paiement, la facture sera émise mensuellement par SHOPPINGFEED et adressée au Client par email à l'adresse email présente dans l'interface SHOPPINGFEED. Le montant de l'Abonnement pour le mois N est facturé le dernier jour du mois N. Les factures sont payables immédiatement, ou selon les conditions négociées au Contrat, par le moyen de paiement choisi par le Client au moment de l'Abonnement au Service.

### 11.4. Retard ou refus de paiement

En cas de défaut de paiement après une première relance par LRAR, l'accès aux Services sera suspendu quinze (15) jours ouvrés après réception. Le Client n'aura plus accès au Back Office de la Solution. À titre de convenance, tous les flux restent opérationnels, mis à part les flux commandes entre la Solution SHOPPINGFEED et la Base de données du Client. Sans régularisation dans les trente (30) jours suivant la réception, le service sera interrompu dans sa totalité.

Dans ce cas, il est précisé qu'à défaut de paiement des factures, l'accès à la Solution sera clôturé et toutes les échéances du contrat à durée déterminée resteront dues jusqu'à l'échéance prévue.

En cas de défaut ou de retard de paiement, SHOPPINGFEED applique des pénalités de retard calculées de la façon suivante :

*Pénalités de retard = (montant TTC de la facture \* TAUX LÉGAL APPLICABLE POUR LE SEMESTRE) \* (nombre de jours de retard dans le semestre / 365)*

Le TAUX LEGAL APPLICABLE s'entend de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente.

Les pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture sans qu'un rappel soit nécessaire. Tout Client en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, SHOPPINGFEED pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justification.



## ARTICLE 12. PROPRIETE INTELLECTUELLE

### 12.1. Propriété de SHOPPINGFEED

SHOPPINGFEED déclare et garantit :

- que la Solution qu'il a développée est originale au sens du Code français de la propriété intellectuelle,
- qu'il est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle qui lui permettent de conclure le Contrat.

Le Prestataire est et demeure titulaire des droits de propriété relatifs à tout élément des Services applicatifs et de la Solution mis à disposition du Client.

Le Contrat ne confère au Client aucun droit de propriété sur les Solutions. La mise à disposition temporaire de la Solution dans les conditions prévues au Contrat ne saurait être analysée comme la cession d'un quelconque droit de propriété intellectuelle au bénéfice du Client, au sens du Code de la propriété intellectuelle.

Le Client s'interdit de reproduire tout élément des Logiciels, ou toute documentation les concernant, par quelque moyen que ce soit, sous quelque forme que ce soit et sur quelque support que ce soit, sauf accord de SHOPPINGFEED.

Le Client ne pourra céder tout ou partie des droits et obligations résultant du Contrat, que ce soit dans le cadre d'une cession temporaire, d'une sous-licence et de tout autre contrat prévoyant le transfert desdits droits et obligations, sauf accord de SHOPPINGFEED sous réserve des modalités prévues à l'article 21 ci-après.

Le Client reconnaît également que tous les éléments du Site sont la propriété exclusive de SHOPPINGFEED. Toute reproduction totale ou partielle du Site et de son contenu, par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation préalable expresse de SHOPPINGFEED est interdite et constituera une contrefaçon sanctionnée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

### 12.2. Licence

Par le présent Contrat, le Prestataire accorde au Client une licence d'utilisation de la Solution.

Il est précisé que la présente licence est non exclusive, incessible et ne saurait être considérée comme un transfert de propriété d'aucune sorte en faveur du Client. Ce dernier s'interdit par conséquent de céder,

échanger, prêter, louer ou concéder à un tiers, même à titre gratuit, un quelconque droit d'utilisation conféré par le présent Contrat.

La présente licence est accordée pour le monde entier, pour toute la durée du présent Contrat, en contrepartie des sommes convenues au sein de l'Annexe - "CONDITIONS TARIFAIRES".

Par ailleurs, il est rappelé que toute utilisation non-conforme à la licence est susceptible de poursuites judiciaires.

SHOPPINGFEED garantit au Client une jouissance paisible de la Solution et de tout livrable la composant.

Si un tiers allègue que la Solution, ou tout livrable fourni au titre du Contrat, constitue une contrefaçon de ses droits de propriété intellectuelle, et qu'il en résulte une condamnation judiciaire exécutoire ou définitive, SHOPPINGFEED garantira le Client contre tous les dommages et intérêts ainsi que les frais et dépens (en ce compris les honoraires raisonnables d'avocats afférents à la défense de ladite allégation en contrefaçon) et autres conséquences préjudiciables directes à la charge du Client sur la base d'une telle allégation.

Dans tous les cas, SHOPPINGFEED sera appelé à la procédure pour faire valoir ses droits et se conformer à son obligation de garantie.

### 12.3. Propriété du Client

Le Client déclare détenir l'intégralité des droits de propriété intellectuelle sur les Contenus publiés sur les Canaux de diffusion.

Le Client déclare que lesdits Contenus ne portent en aucune façon atteinte aux droits des tiers, notamment qu'ils ne constituent pas une contrefaçon ou un acte de concurrence déloyale ou parasitaire d'une œuvre préexistante et qu'ils n'enfreignent en aucune façon les droits de propriété intellectuelle des tiers.

En vue de l'exécution du présent Contrat, le Client cède une licence gratuite et non exclusive au Prestataire, pour utiliser, reproduire, représenter, adapter et mettre à disposition du public lesdits Contenus incluant notamment les marques, logos, les créations protégées par le droit d'auteur ainsi que tous signes distinctifs visibles en vue de l'exécution du présent Contrat et de tout contrat associé. Cette licence sera valable pendant toute la durée du présent Contrat et dans le monde entier.

#### 12.4. Référence commerciale

**SHOPPINGFEED** autorise le Client à citer sa dénomination sociale à titre de référence commerciale, sous réserve d'obtenir l'accord préalable et écrit de SHOPPINGFEED. Cette autorisation est valable uniquement pendant la durée du présent Contrat.

Le Client autorise par ailleurs expressément SHOPPINGFEED à citer, pendant toute la durée du présent Contrat, à titre de référence commerciale, sa dénomination sociale ainsi que les marques de ses produits.

Chaque Partie s'engage expressément à ne pas nuire à l'image de l'autre Partie.

### **ARTICLE 13. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Chacune des Parties garantit l'autre Partie du respect des obligations légales et réglementaires lui incombant en fonction de son rôle au titre de la protection des données à caractère personnel.

#### 13.1. Données du Client

Dans le cadre des Services, le Prestataire est responsable de traitement en ce qu'il collecte et traite des données à caractère personnel du Client, notamment lors de la souscription du Client aux Services.

Ces données sont traitées uniquement pour la gestion, l'exploitation et la mise à disposition du Site et de la Solution, la gestion de l'exécution des Services, la gestion du paiement de l'Abonnement, l'envoi de newsletters et autres communications commerciales, la gestion des demandes de droits issus du RGPD et de la Loi Informatique et Libertés modifiée et pour le bon fonctionnement et l'amélioration permanente du Site, de ses fonctionnalités et de la Solution.

L'ensemble des données du Client sont traitées conformément à ces finalités.

Les données personnelles du Client sont conservées pendant toute la durée du Contrat puis durant une durée supplémentaire de cinq (5) ans dans un objectif de preuve et sont destinées au Prestataire ainsi qu'à l'ensemble des prestataires associés au fonctionnement de la Solution.

Le Client bénéficie notamment à ce titre des droits suivants :

- Des droits d'accès, de rectification, de mise à jour, de portabilité et d'effacement des informations qui le concernent, ainsi qu'un droit à la limitation du traitement conformément aux articles 49, 50, 51, 53 et 55 de la Loi Informatique et Libertés et aux dispositions des articles 15, 16, 17 et 18 du Règlement Général sur la Protection des Données (ci-après « RGPD ») ;
- Droit d'opposition pour des motifs légitimes conformément aux dispositions de l'article 56 de la Loi Informatique et Libertés et à l'article 21 du RGPD ;

- Droit de définir le sort de ses données après sa mort, et choisir de communiquer ou non au Prestataire, ses données à un tiers qui aura été préalablement désigné. En cas de décès et à défaut d’instruction de la part du Client, le Prestataire s’engage à détruire ses données, sauf si la conservation s’avère nécessaire à des fins probatoires ou pour répondre à une obligation légale.

Le Client peut exercer ses droits en adressant un courrier électronique à l’adresse : [dpo@shoppingfeed.com](mailto:dpo@shoppingfeed.com) ou en envoyant un courrier à Shoppingfeed - Service Confidentialité et Réclamation Données à caractère personnel, 35 rue de la Gare 94230 Cachan (France).

Le Client a également la possibilité d’introduire une réclamation auprès des autorités de contrôle et notamment de la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

L’ensemble des informations relatives au traitement de données personnelles réalisé par le Prestataire sont détaillées au sein de la Politique de Confidentialité accessible ici : <https://f.hubspotusercontent20.net/hubfs/19665323/Legal/SHOPPINGFEED%20-%20Politique%20de%20Confidentialit%C3%A9.pdf>

### 13.2. Données personnelles des clients finaux

Dans le cadre de la fourniture des Services, le Prestataire est susceptible de collecter et de traiter des données à caractère personnel des Clients finaux.

La finalité de ce traitement est la mise à disposition du Client des données des Clients finaux collectées via les différents Canaux de diffusion pour le traitement des commandes des Clients finaux.

Pour ce traitement, le Prestataire aura le statut de sous-traitant du Client au sens de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et de l’article 28 du RGPD. Le Prestataire agira donc sur instruction du Client.

Il est donc expressément convenu entre les Parties que le Client, en tant que responsable de traitement, mettra tous les moyens en sa possession pour assurer la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel qui lui sont confiées.

SHOPPINGFEED anonymise automatiquement toutes les données personnelles (PII) contenues dans les commandes traitées par ses clients, dans le cadre de la fourniture des Services, au bout de trente (30) jours à compter de la clôture de la commande (expédiée ou annulée). Seules les données indispensables au bon fonctionnement de la Solution seront conservées.

Pour ce traitement des données à caractère personnel, les Parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données personnelles, ainsi que l'ensemble des dispositions et instructions de traitement prévues à l'Annexe - "DPA – sous-traitant".

## **ARTICLE 14. DUREE**

Le Contrat est conclu pour la durée prévue à l'Annexe - "CONDITIONS TARIFAIRES", à compter de la signature des présentes.

L'Abonnement sera ensuite renouvelé automatiquement par tacite reconduction pour la même durée, sauf en cas de demande de résiliation formulée par le Client selon les modalités prévues à l'article 15 des présentes CGA.

## **ARTICLE 15. HYPOTHESES DE SUSPENSION ET DE RESILIATION**

### 15.1. Résiliation pour convenance

#### 15.1.1 Résiliation pour convenance d'un Contrat à durée indéterminée

Chaque Partie peut mettre fin à la souscription de l'Abonnement souscrit pour une durée indéterminée, sans justification ni indemnité, sous réserve du respect d'un préavis de trois (3) mois.

Chaque Partie devra notifier la résiliation à l'autre Partie en lui envoyant une lettre recommandée avec accusé de réception.

Le Client reste redevable du montant des sommes dues au titre de l'Abonnement au Service jusqu'au jour de la fermeture de son compte.

SHOPPINGFEED adressera au Client un courriel lui confirmant la résiliation de son Abonnement.

#### 15.1.2 Résiliation pour convenance d'un Contrat à durée déterminée

Chaque Partie peut mettre fin à l'Abonnement souscrit pour une durée déterminée, sans justification, sous réserve du respect d'un préavis de trois (3) mois avant la date anniversaire du Contrat.

Chaque Partie devra notifier la résiliation à l'autre Partie en lui envoyant une lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de résiliation pour convenance par le Client, il reste redevable du montant des sommes dues au titre de l'Abonnement au Service pendant toute la durée de son engagement initial.

SHOPPINGFEED adressera au Client un courriel lui confirmant la résiliation de son Abonnement.

#### 15.2. Résiliation ou suspension pour manquement

En cas de manquement à ses obligations contractuelles prévues par les présentes CGA par l'une des Parties, à savoir les obligations prévues aux articles 10.1, 11.2, 11.3 et 12 pour le Client et aux articles 8, 10.2, 12 et 13 pour SHOPPINGFEED, l'autre Partie pourra résilier de plein droit le présent Contrat.

Dans un tel cas, la Partie adressera à l'autre Partie, sur support durable une lettre recommandée avec accusé de réception, faisant référence aux faits ou aux circonstances spécifiques et aux motifs justifiant l'envoi de cette notification, et lui enjoignant de remédier au manquement constaté sous trente (30) jours suivant l'envoi de ladite lettre. Si, au terme de ce délai, la partie défaillante n'a pas satisfait à toutes ses obligations et n'a pas apporté la preuve que son manquement est dû à un cas de force majeure, tel que défini à l'article 1218 du Code civil, la partie plaignante pourra résilier de plein droit le présent Contrat à l'expiration du délai de trente (30) jours susvisé, sans préjudice de tout autre recours qui lui est ouvert.

Une telle résiliation devra être notifiée par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

Pendant le délai de trente (30) jours, si le manquement est notifié par le Prestataire, selon la nature du manquement qui aura été indiqué dans sa lettre recommandée avec accusé de réception, SHOPPINGFEED se réserve la possibilité de suspendre l'accès aux Services au Client concerné.

Il est toutefois précisé que si elle décide de résilier la fourniture de la totalité de ses Services à un Client, SHOPPINGFEED sera dispensée de respecter le délai de préavis de trente jours si elle :

- Est assujettie à une obligation légale ou réglementaire de résilier la fourniture de la totalité de ses Services d'une manière qui ne lui permet pas de respecter ce délai de préavis ou ;
- Exerce un droit de résiliation pour un motif d'ordre public prévu par le droit national en conformité avec le droit de l'Union Européenne ;
- En cas d'actions techniques de la part du Client créant des dysfonctionnements de la Solution ;
- Peut apporter la preuve que le Client concerné a enfreint à plusieurs reprises le présent Contrat, ce qui a entraîné la résiliation de la fourniture de la totalité des Services.

Lorsque que ce délai de préavis ne s'applique pas, SHOPPINGFEED sera quand même tenue de transmettre au Client concerné, sans retard indu, l'exposé des motifs de cette décision sur un support durable.

Une telle résiliation ne donne droit à aucune indemnisation du Client.

Le Client reste redevable du montant des sommes dues au titre de l'abonnement au Service jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

SHOPPINGFEED se réserve le droit d'être indemnisée de son entier préjudice, le cas échéant.

De la même manière, si le Client essaye de tirer profit indûment de la politique de remboursement ou de l'une des autres politiques de SHOPPINGFEED, quelles qu'elles soient, ou de les utiliser à mauvais escient, SHOPPINGFEED pourra, sans préjudice de la possibilité de résilier l'Abonnement selon les termes cités ci-dessus, suspendre les Services ou l'accès à la Solution sur simple information par email du Client.

### 15.3. Autres hypothèses de résiliation

Chaque Partie pourra mettre fin au présent Contrat en cas de cessation d'activité de l'autre Partie. La Partie concernée sera tenue de le notifier à l'autre Partie en lui adressant une lettre recommandée avec accusé de réception en fournissant les justificatifs correspondants.

Dans le cas d'une résiliation par violation de l'article 10.3, la Partie lésée adressera à l'autre Partie, sur support durable, une lettre recommandée avec accusé de réception, faisant référence aux faits ou aux circonstances spécifiques et aux motifs justifiant l'envoi de cette notification, et lui enjoignant de remédier au manquement constaté sous deux (2) mois suivant l'envoi de ladite lettre. Si, au terme de ce délai, la partie défaillante ne se rétracte pas, la partie plaignante pourra résilier de plein droit le présent Contrat à l'expiration du délai de deux (2) mois susvisé, sans préjudice de tout autre recours qui lui est ouvert.

### 15.4. Effet de la résiliation

La résiliation de l'abonnement au Service entraîne, sans délai, notamment, la cessation des droits d'utilisation de la Solution accordés au Client. Elle entraîne également, entre autres, la suspension des accès du Client au Back-office, l'arrêt des flux vers les Canaux de diffusion et la mise à zéro des stocks sur les Canaux de diffusion.

## **ARTICLE 16. RESPONSABILITÉ**

### 16.1 Responsabilité des Parties

Une des Parties pourra engager la responsabilité de l'autre Partie dès lors qu'il aura préalablement notifié par lettre recommandée avec accusé de réception le manquement allégué et que l'autre Partie n'aura pas répondu dans un délai de trente (30) jours ouvrés à compter de la réception de cette mise en demeure.

En tout état de cause, il est rappelé que la responsabilité de chacune des Parties ne pourra être recherchée qu'en cas de faute prouvée.

SHOPPINGFEED sera dégagee de plein droit de toute responsabilité :

- Liée à l'exécution même du contrat de vente conclu entre le Client et ses Clients finaux ou de manière générale à tout différend pouvant survenir entre le Client et les Clients finaux ;
- En cas de différend entre le Client et un Canal de diffusion ;
- En cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence applicable ;
- En cas d'indisponibilité des Services imputable à un tiers à SHOPPINGFEED ;
- En cas de défaut de paiement par le Client ;
- En cas de violation des présentes par le Client.

Le Client reconnaît par la présente que la responsabilité de SHOPPINGFEED ne saurait être engagée en cas de dysfonctionnements ou d'interruptions des réseaux de transmission ou du matériel informatique du Client. SHOPPINGFEED décline ainsi toute responsabilité en cas de perte de données, intrusions, virus, rupture de service ou autres problèmes étrangers à SHOPPINGFEED.

Le Client est seul responsable de toutes les opérations qu'il effectue ou de toute opération effectuée par un tiers qu'il a mandaté à cet effet, lors de l'utilisation de la Solution. SHOPPINGFEED décline toute responsabilité quant au contenu et à la valeur juridique attendus des éléments figurant sur le Catalogue produits du Client ainsi que de leur appréciation par une quelconque administration ou juridiction.

En aucun cas la responsabilité de SHOPPINGFEED ne pourra être recherchée, quel que soit le type d'action intentée, pour un dommage indirect d'aucune sorte par exemple, et sans que la liste soit exhaustive, tout préjudice financier ou commercial, perte de bénéfice, trouble commercial, manque à gagner, préjudice d'un tiers, ou action intentée par un tiers contre le Client ainsi que leurs conséquences, lié aux présentes ou à leur exécution. Le Client est seul responsable de tout préjudice, direct ou indirect, matériel ou immatériel causé par lui-même ou un de ses préposés à SHOPPINGFEED ou à des tiers du fait de son utilisation des Services.

En tout état de cause, il est expressément convenu entre les Parties que si la responsabilité de SHOPPINGFEED était retenue dans le cadre de l'exécution du présent Contrat, celle-ci serait limitée à tous préjudices directs et toutes demandes confondues, aux sommes versées par le Client à SHOPPINGFEED, à titre de paiement de l'Abonnement souscrit, depuis les six (6) derniers mois. Il est précisé que le flux d'affaires généré par le Client n'aura aucune incidence sur l'application de la présente clause, au regard du potentiel de l'importance des flux d'affaires générés par la Solution pour le Client.



---

Le Client s'engage à assurer ses propres risques, conformément à l'article 16.2 du présent Contrat.

### 16.2 Assurance

SHOPPINGFEED déclare être assuré pour sa responsabilité civile professionnelle, auprès d'une compagnie notoirement solvable, pour tous les dommages matériels et immatériels potentiels dans le cadre de la fourniture du Service. Il fournira au Client, sur première demande, une attestation d'assurance.

Le Client déclare être assuré pour sa responsabilité civile professionnelle, auprès d'une compagnie notoirement solvable, pour tous les dommages matériels et immatériels potentiels dans le cadre de l'utilisation du Service. Il fournira à SHOPPINGFEED, sur première demande, une attestation d'assurance.

## **ARTICLE 17. FORCE MAJEURE**

La responsabilité des Parties ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGA découle d'un cas de force majeure, telle que définie à l'article 1218 du Code civil.

Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code civil.

En cas de survenance d'un des évènements susvisés, chacune des Parties s'efforcera d'informer l'autre Partie dès que possible.

## **ARTICLE 18. VALIDITÉ DES CGA**

Si l'une quelconque des stipulations des présentes CGA venait à être déclarée nulle au regard d'une disposition législative ou réglementaire en vigueur et/ou d'une décision de justice ayant autorité de la chose jugée, elle sera réputée non écrite mais n'affectera en rien la validité des autres clauses qui demeureront pleinement applicables.

Une telle modification ou décision n'autorise en aucun cas le Client à méconnaître les présentes Conditions Générales d'Abonnement.

## **ARTICLE 19. MODIFICATION DES CGA**

Les présentes CGA s'appliquent à tout Client qui souscrit un Abonnement à la Solution.

Les présentes Conditions Générales d'Abonnement sont datées de manière précise et pourront être modifiées et mises à jour par SHOPPINGFEED à tout moment. Les Conditions Générales applicables sont celles en vigueur au moment de la souscription à l'Abonnement.

Dans le cas où le Client s'est engagé pour une durée indéterminée, SHOPPINGFEED se réserve la possibilité de modifier à tout moment le présent Contrat. Ces modifications seront notifiées au Client par email à l'adresse indiquée en page 1 (ou toute autre adresse communiquée explicitement par le Client) au moins trente (30) jours avant l'entrée en vigueur des changements. En cas de modifications substantielles des présentes, il convient de distinguer les hypothèses suivantes :

- Soit le Client consent auxdites modifications substantielles, auquel cas celles-ci entreront automatiquement en vigueur à la date prévue dans la notification ;
- Soit le Client refuse les modifications substantielles, auquel cas il pourra résilier le contrat avant l'expiration du délai de préavis. Cette résiliation prend effet dans les quinze (15) jours suivant la réception du préavis.

Le Client accepte expressément que son silence suite à l'information donnée au sujet de la modification du Contrat soit considéré comme une acceptation des modifications apportées.

Dans le cas où le Client s'est engagé pour une durée déterminée, SHOPPINGFEED garantit au Client qu'il ne procédera pas à la modification des CGA pendant toute la durée d'engagement du Client.

## **ARTICLE 20. DISPOSITIONS GENERALES**

Le fait que l'une des Parties n'ait pas exigé l'application d'une clause quelconque des présentes CGA, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation à ladite clause.

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses, et l'une quelconque de celles-ci, les titres seront déclarés inexistantes.

Si l'une quelconque des stipulations du Contrat venait à être nulle au regard d'une disposition législative ou réglementaire en vigueur et/ou d'une décision de justice ayant autorité de la chose jugée, elle sera réputée non écrite mais n'affectera en rien la validité des autres clauses qui demeureront pleinement applicables.

Chacune des Parties est une personne morale indépendante de l'autre, que ce soit d'un point de vue juridique ou financier. Ainsi chaque Partie agit en son nom propre et sous sa seule responsabilité.

Aucune des Parties ne pourra être considérée comme le représentant de l'autre et ne pourra agir ni s'engager au nom de l'autre.

Le présent Contrat exclut tout lien de subordination ou volonté de créer une société créée de fait entre les Parties.

Néanmoins, chacune des Parties s'engage à toujours se comporter vis-à-vis de l'autre, comme un partenaire loyal et de bonne foi, et notamment à porter sans délai à la connaissance de l'autre Partie, tout différend ou toute difficulté qu'elle pourrait rencontrer dans le cadre de l'exécution du présent Contrat.

## **ARTICLE 21. CESSION**

Chaque Partie est libre de céder ou transférer, en tout ou partie, ses droits et obligations issus du Contrat ainsi que tous les droits et obligations qui y sont attachés à (i) l'ensemble des sociétés contrôlées directement ou indirectement par elle ou (ii) l'ensemble des sociétés contrôlées directement ou indirectement par une société la contrôlant (iii) tout tiers dans le cadre d'un changement de contrôle de la Partie concernée ou de toute opération de fusion, scission ou apport partiel d'actifs.

Pour les présentes le contrôle s'entend au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

## **ARTICLE 22. CONFIDENTIALITÉ**

Les Parties conviennent du caractère strictement confidentiel des informations de tout ordre échangées entre elles, tant dans la période précontractuelle, contractuelle et post-contractuelle, et d'une manière générale dans le cadre de leur relation commerciale.

Par conséquent, les Parties s'interdisent formellement de diffuser à quiconque, que ce soit pendant la durée de leurs relations qu'à leur expiration pour quelque cause que ce soit, toutes les informations les concernant qu'elles soient d'ordre organisationnel, commercial ou financier dont elles pourraient avoir connaissance.

Les documents remis par une Partie pour les besoins de l'exécution du Contrat sont et demeurent la propriété exclusive de cette Partie et devront être restitués à la cessation du Contrat, pour quelque cause que ce soit.

En tout état de cause, les informations dont l'autre Partie aura connaissance devront être utilisées exclusivement pour les besoins de l'exécution des présentes.

En outre, l'ensemble des actes et accords qui seront formalisés entre les Parties présentera également un caractère strictement confidentiel.

Les Parties s'engagent à faire respecter ces dispositions par tous leurs collaborateurs et généralement par toutes les personnes qui interviendront en exécution du Contrat. Pour ce faire, les Parties s'engagent à prendre toutes précautions pour prévenir tous risques de divulgation desdites informations.

La présente clause continuera de s'appliquer pendant une durée de trois (3) ans, après la cessation du Contrat quel qu'en soit la cause.

## **ARTICLE 23. COMPETENCE ET DROIT APPLICABLE**

Les présentes CGA ainsi que les relations entre les parties sont soumises exclusivement au droit français.

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend survenant entre elles au sujet de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation des présentes CGA.

A défaut d'accord amiable dans un délai d'un (1) mois à compter de la saisine de l'une des Parties, le litige pourra être soumis aux tribunaux du ressort de la cour d'appel de Paris auxquels il est fait expressément attribution de compétence, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, y compris pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoire, en référé ou par requête.

## **ARTICLE 24. ANNEXES**

**Annexe : CONDITIONS TARIFAIRES**

**Annexe : DPA – Sous-traitant**

**Annexe : CONDITIONS PARTICULIERES, si les Parties se sont rapprochées pour en définir**

## **ANNEXE – Data Processing Agreement - Sous-traitant**

### **ARTICLE 1. DONNEES PERSONNELLES DES CLIENTS FINAUX**

- a) Dans le cadre de la fourniture des Services, le Prestataire est susceptible de collecter et de traiter des données à caractère personnel des Clients finaux.

La finalité de ce traitement est la mise à disposition du Client des données des Clients finaux collectées via les différents Canaux de diffusion pour le traitement des commandes des Clients finaux.

Pour ce traitement, le Prestataire aura le statut de sous-traitant du Client au sens de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et de l'article 28 du RGPD. Le Prestataire agira donc sur instruction du Client.

- b) Pour les seuls besoins de l'exécution du présent Contrat, le Prestataire est autorisé à effectuer les opérations de traitement décrites dans l'article 2 « Description des Traitements de Données confiés au Prestataire » du présent et conformément aux instructions documentées fournies par le Client. Le Client se réserve le droit de modifier et/ou de compléter, par écrit et à tout moment les instructions données.

Le refus du Prestataire de se conformer à une instruction du Client constitue un manquement à une obligation essentielle, lequel pourra entraîner la résiliation de plein droit du présent Contrat.

Si le Prestataire considère qu'une instruction constitue une violation de la réglementation applicable au traitement concerné, il en informe immédiatement le Client qui donnera des instructions plus claires.

- c. Les Parties reconnaissent avoir pleine et entière connaissance des obligations de la réglementation relative à la protection des Données Personnelles qui s'appliquent à elles en leur qualité respective de responsable de traitement pour le Client et de sous-traitant pour le Prestataire. A ce titre, les Parties s'engagent à respecter et à être en conformité à ces obligations dans chacun des pays au sein desquels des traitements de telles Données sont mis en œuvre pour les besoins du présent Contrat.

Chaque Partie indique dans l'article 2 l'identité et les coordonnées du contact référent ou Délégué à la protection des données au sein de son organisme en matière de protection des données. Tout changement de contact référent doit être notifié par écrit à l'autre Partie.

- d. Le Prestataire s'engage notamment à respecter les obligations suivantes et à les faire respecter par son personnel, et ses sous-traitants le cas échéant :

- Traiter les Données Personnelles uniquement pour la ou les seules finalités qui font l'objet de la sous-traitance et s'abstenir de tout usage personnel, y compris à des fins commerciales ;
  - Garantir la confidentialité des Données Personnelles traitées dans le cadre du présent Contrat ;
  - Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données Personnelles :
    - o N'accèdent qu'aux seules Données Personnelles nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions en raison de leurs fonctions et des besoins de l'exécution du présent Contrat,
    - o Soit soumises à une obligation de confidentialité appropriée,
    - o Aient reçu la formation nécessaire en matière de protection des Données Personnelles.
  - Communiquer au Client sur simple demande et sans délai, l'ensemble des informations et documents démontrant la conformité du Prestataire à ses obligations légales et contractuelles ;
  - Assister le Client dans le respect des obligations auxquelles il est soumis en qualité de responsable de traitement, notamment à assurer la sécurité des Données Personnelles, à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées et à réaliser toute analyse d'impact relative à la protection des données nécessaire, avec la consultation de l'autorité de contrôle concernée le cas échéant ;
  - Permettre la réalisation d'audits et d'inspections par le Client ou par tout organisme tiers mandaté par le Client à cet effet, afin de contrôler la conformité du Prestataire à ses obligations légales et contractuelles en vertu du présent Contrat ;
  - Restituer ou détruire, à l'issue du traitement et au plus tard à l'expiration du contrat pour quelque raison que ce soit, selon des procédés et modalités convenus préalablement entre les Parties, toutes les Données Personnelles traitées pour le compte du Client.
- e. Le Prestataire s'engage également à recourir exclusivement à des sous-traitants ultérieurs présentant les garanties adéquates et sous réserve du respect des conditions suivantes :
- Le Prestataire a notifié au Client le projet de recourir à un tiers sous-traitant ultérieur. Cette notification contient l'ensemble de la documentation démontrant les garanties présentées par le sous-traitant ultérieur envisagé et est effectuée au moins 1 mois avant le début de la sous-traitance ultérieure ;
  - Le Client a autorisé préalablement et par écrit ledit sous-traitant ultérieur (agrément spécifique) ;
  - Le sous-traitant ultérieur est tenu de respecter les obligations du présent Contrat pour le compte et selon les instructions du Client ;
  - Le Prestataire demeure pleinement responsable envers le Client de l'exécution par le sous-traitant ultérieur de ses obligations.
- f. Le Prestataire s'engage également à recourir exclusivement à des moyens de traitement de données à caractère personnel situés sur le territoire de l'Union Européenne.

Toutefois, le Prestataire pourra recourir à des moyens de traitement hors de l'Union Européenne sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Le Prestataire a notifié au Client du transfert envisagé au moins 1 mois avant le début du transfert envisagé ;
  - Le pays de destination fait l'objet d'une décision d'adéquation par la Commission Européenne ou, à défaut d'une telle décision, le transfert est encadré par des garanties appropriées telles que la signature de clauses contractuelles types adoptées par la Commission Européenne ;
  - Le transfert est sécurisé par des moyens techniques et organisationnels adaptés ;
  - En tout état de cause, aucun transfert de Données Personnelles hors du territoire de l'Union Européenne ne doit diminuer d'une quelconque manière que ce soit la protection accordée aux personnes concernées par le Règlement Européen et par toute autre réglementation applicable en la matière.
- g. Le Prestataire s'engage à mettre en œuvre et à maintenir les mesures techniques et organisationnelles requises par le Client et, sur conseil du Prestataire en sa qualité de professionnel reconnu après approbation du Client, toutes autres mesures nécessaires pour garantir un niveau de sécurité, d'intégrité et de confidentialité adapté au risque du ou des traitements confiés au Prestataire, de nature à protéger les Données Personnelles contre une destruction fortuite ou illicite, une perte accidentelle, une altération, une divulgation ou un accès non autorisé.

Le Prestataire s'engage à tester, analyser et évaluer périodiquement l'efficacité et l'adéquation des mesures techniques et organisationnelles définies dans l'article 2 et à fournir au Client le rapport d'audit établi ainsi que le plan de remédiation mis en œuvre le cas échéant.

- h. Si le Prestataire a connaissance ou suspecte la survenance d'une faille de sécurité susceptible d'être qualifiée de violation de Données Personnelles, il s'engage à notifier au Client ladite violation, qu'elle soit avérée ou non, dans un délai maximum de vingt-quatre (24) heures par le(s) moyen(s) suivant(s) : email

Cette notification doit contenir l'ensemble des informations connues sur la faille, conformément aux dispositions du Règlement européen, et doit être accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au Client, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente et aux personnes concernées. Le Prestataire s'engage à :

- investiguer l'origine et l'entendu de la faille ;
- informer régulièrement le Client des résultats de l'investigation ;
- à définir et adopter, à ses frais, toutes mesures permettant de remédier aux manquements visés ci-dessus dans les plus brefs délais, ainsi que les mesures permettant d'éviter leur survenance dans le futur.

- i. Le Prestataire sera pleinement responsable et indemniser le Client de tout dommage résultant de la violation des dispositions du présent article du fait des actes ou omissions de ses employés, affiliés ou sous-traitants.
- j. Le Prestataire s'engage à assister le Client dans la réalisation des analyses d'impact sur la vie privée.
- k. Afin de permettre au Client de s'assurer du respect par de ses obligations au titre de la présente clause et du RGPD, le Prestataire s'engage à mettre à disposition du Client toutes les informations et documentations nécessaires pour démontrer ce respect et à permettre la réalisation d'audits et inspections par le Client.
- l. Le Prestataire s'engage à inscrire le traitement qui lui est confié dans un registre sous-traitant et à le tenir à la disposition du Client et communiquer toutes les informations qui y sont inscrites sur demande.
- m. Le Sous-traitant met à la disposition du Responsable de traitement la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le Responsable du traitement ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits.

Ces audits sont conditionnés à la survenance d'un fait susceptible d'engager la responsabilité des parties. Ces faits générateurs concernent le traitement réalisé par le Sous-traitant et sont par exemple : une violation de données à caractère personnel, une plainte d'une personne concernée, un avis de l'autorité de contrôle.

Le Sous-traitant étant directement impliqué dans la survenance du fait générateur, il est convenu que les frais et autres coûts de mise en œuvre de l'audit sont à sa charge. Cependant, si le Responsable de traitement a des demandes particulières sur la portée ou le contenu de l'audit, ou que le fait générateur concerne un traitement spécifique, unique au Responsable de traitement et développé pour lui par le Sous-traitant, alors, dans ces circonstances, un partage à hauteur de la moitié du coût est à appliquer, exception faite du non-respect par le Sous-traitant des instructions qui lui sont communiquées par le Responsable de traitement.

Le choix de l'auditeur est discuté au moment opportun par les parties, étant convenu que ce dernier doit être impartial, indépendant, et ne soit pas un concurrent du Sous-traitant. Le rapport d'audit sera adressé à l'ensemble des parties qui conviendront alors de la marche à suivre en fonction des conclusions rendues.

Il est entendu par les Parties que la limitation de responsabilité stipulée à l'Article 16 du Contrat ne s'applique pas aux dommages subis du fait d'une atteinte portée aux Données Personnelles traitées au titre de la présente Annexe.



Le présent article survivra à la résiliation ou à l'expiration du Contrat initial pour quelque cause que ce soit.

## ARTICLE 2. DESCRIPTION DES TRAITEMENTS DE DONNEES CONFIEES AU PRESTATAIRE

**Objet du/des Traitement(s) :** Permettre la transmission des informations d'expédition et facturation des commandes passées par les Clients finaux sur les marketplaces.

**Nature et finalité(s) du/des Traitement(s) :** mise à disposition du Client des données des Clients finaux collectées via les différents Canaux de diffusion pour le traitement des commandes des Clients finaux.

**Durée du/des Traitement(s) confiés au Prestataire :** Toute la durée de la relation contractuelle.

### Catégories de Données à caractère personnel :

- Données relatives à l'identité (prénom, nom, adresse de livraison et de facturation, etc.)
- Référence commande marketplace et son contenu
- Numéro de carte nationale d'identité, le cas échéant
- Identifiant marketplace

**Catégories de Personnes concernées :** Clients finaux (acheteurs) qui passent commande sur le compte vendeur du Client.

### Mesures techniques et organisationnelles mises en place chez le Prestataire :

- Collecte des données via API, protégé par le token du Client.
- Anonymisation et pseudonymisation, cryptage (<https://mariadb.com/kb/en/data-at-rest-encryption-overview/>), certification SSL sur toutes nos applications (webapp, API etc.).

- Hachage des identifiants et tokens en utilisant le standard pour l'écosystème PHP.
- Les collaborateurs ont des accès limités et nominatifs, avec mot de passe sécurisé.

**Liste des Sous-traitants ultérieurs du Prestataire : N/A**

## **ARTICLE 3 – Coordonnées des contacts référents**

Coordonnées du contact RGPD chez le Prestataire :

dpo@shoppingfeed.com